COMMUNE DE SAINT-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART

Projet d'aliénation de deux chemins ruraux au lieudit "La Meynardie".

-:-

Nous soussigné, SELARL KERSUAL-DEFARS, Géomètres-Experts, inscrits à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 2010C200001 demeurant 72, Avenue Foch, 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS avons été commis par Monsieur le Maire de SAINT-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART pour exécuter les travaux d'arpentage et procéder à l'établissement des dossiers relatifs au projet.

Les chemins ruraux à aliéner figurent section AI au plan cadastral de la commune de SAINT-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART au sud du Hameau « La Meynardie ».

M. Nicolas AUTEFORT est propriétaire des parcelles cadastrées section AI sous les numéros 82, 88 et 330.

La parcelle numéro 330 est entourée de chemins ruraux qui se rejoignent au sud et se terminent en impasse à hauteur des parcelles cadastrées section AI sous les numéros 95 et 96 (parcelles appartenant à M. Bruno LESPIAT).

Le chemin situé à l'ouest de la parcelle 330, confronte également sur toute sa longueur la parcelle cadastrée section AI sous le numéro 89 appartenant aussi à M. Bruno LESPIAT.

Le chemin situé à l'est de la parcelle numéro 330, confronte aussi sur toute sa longueur les parcelles cadastrées section AI sous les numéro 81 et 86 appartenant à Mme Nathalie COULLON.

Les propriétés de M. Bruno LESPIAT et Mme Nathalie COULON ne sont cependant pas enclavées, car elles sont desservies par d'autres chemins ruraux.

On peut considérer aujourd'hui que les chemins qui jouxtent la parcelle 330, propriété de M. Nicolas AUTEFORT, ne sont plus affectés à l'usage du public, et seront aliénés à son profit.

La partie à aliéner se définie de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance	Longueur	Propriétaire cédant
AI	C.R.	La Meynardie	9a. 07 ca.	270 ml (environ)	Commune de ST-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART

AR Prefecture

024-212404040-20211115-MADEL2021036-DE Reçu le 16/12/2021

RÉPL

LIQUE FRANÇAISE



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs: 0

Date de la convocation : 08/11/2021 Date d'affichage : 29/11/2021 L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François AUTEFORT.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, M. Marcel ALBUCHER, Mme Nicole LACHAUD, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations: -

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2021-036 OBJET : Aliénation d'un tronçon de chemin rural : demande de Monsieur Nicolas AUTEFORT

Vu la demande de Monsieur Nicolas AUTEFORT en date du 15 septembre 2021,

Considérant que Monsieur Nicolas AUTEFORT souhaite faire l'acquisition du chemin rural contournant sa parcelle Al 330,

Considérant que ce chemin rural n'enclave pas les parcelles des riverains,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la cession d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit La Meynardie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aliénation du tronçon de chemin rural au lieu-dit La Meynardie,

AUTORISE le lancement de l'enquête publique,

APPROUVE le prix de cession du chemin rural à 1€/m2,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette opération,

L'ensemble des frais seront à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire étant un parent du demandeur, n'a pas pris part au vote.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de SARLAT et publication par voie d'affichage le 29/11/2021

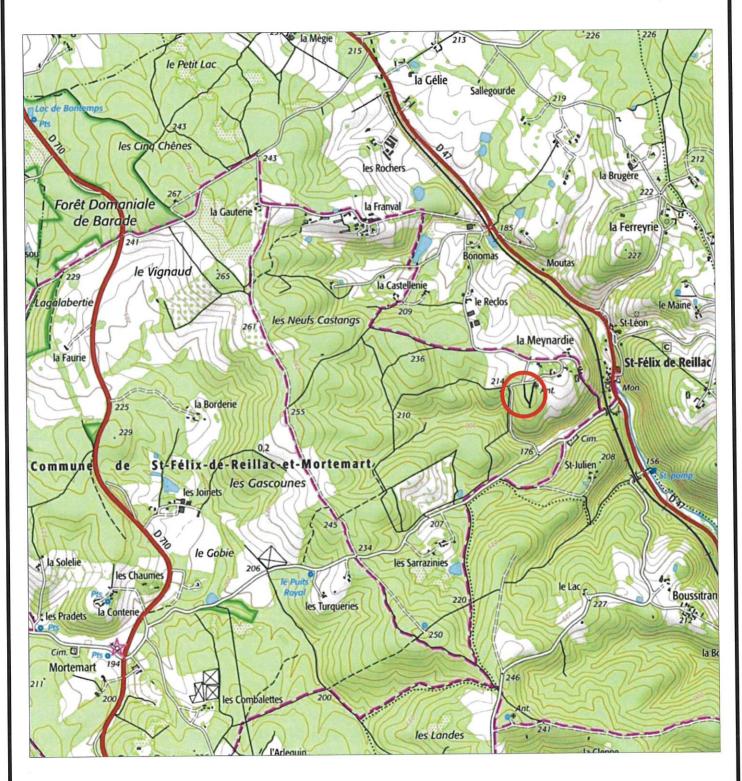


Département de la DORDOGNE

Commune de SAINT-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART

Lieudit: "La Meynardie"

PLAN DE SITUATION





Dressé le 17/02/2022 par la SELARL KERSUAL DEFARS Géomètres Experts Foncier Associés 72, Avenue M. FOCH 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Tel: 05 53 53 28 66

e-mail: geometre@kersualdefars.fr

Département de la DORDOGNE

Commune de SAINT-FELIX DE REILHAC ET MORTEMART

Propriété de la Commune (chemins ruraux)

Projet d'aliénation de deux chemins ruraux sis au lieudit "La Meynardie".

Plan parcellaire

Section AI

Partie à aliéner :



Partie à céder à M. Nicolas AUTEFORT section AI chemins ruraux Contenance cadastrale: 9a.07ca.





GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé le 17/02/2022 par la SELARL KERSUAL DEFARS Géomètres Experts Foncier Associés 72, Avenue M. FOCH 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

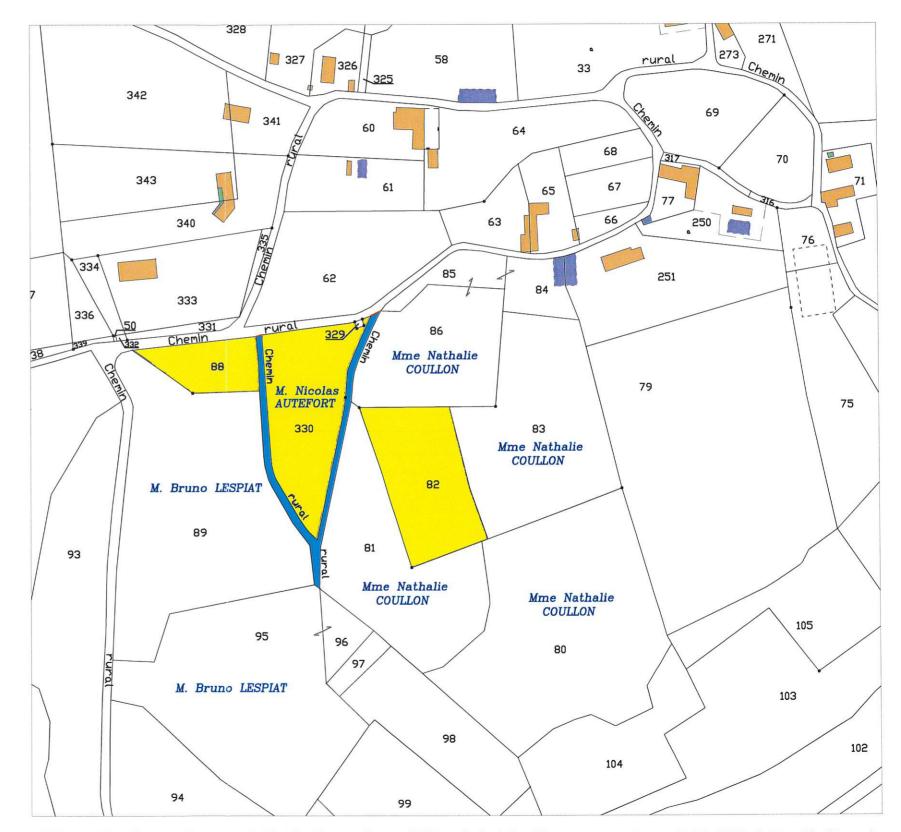
Tel: 05 53 53 28 66

e-mail: geometre@kersualdefars.fr





Références: 2202 35



Nota : Ce plan uniquement destiné aux formalités administratives ne peut servir à définir les limites de propriété.

Echelle: 1/2000